

COURRIER REÇU

10 DEC. 2019

MAIRIE DE
BARCELONNE 26120

Monsieur le Maire
Mairie
1 Place de la Mairie
26120 BARCELONNE

Rovaltain, le 09 décembre 2019

Nos réf : LB/OB – JF - 76

Objet : Avis sur le projet de PLU de Barcelonne

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à notre syndicat le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Barcelonne pour recueillir son avis et nous vous en remercions.

Au vu des orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain et après l'analyse de la commission réunie le 19 novembre dernier, notre bureau syndical a examiné le 29 novembre dernier ce projet de PLU ayant fait l'objet d'une présentation en séance par Monsieur le Maire et son adjoint.

Notre bureau syndical a noté la qualité du travail réalisé pour l'élaboration de votre projet. Après en avoir délibéré, il a émis un avis favorable sur ce projet de PLU comme indiqué dans la délibération ci-jointe.

Par ailleurs, nous vous suggérons de prendre en considération la remarque suivante :

- La prise en compte des enjeux environnementaux, notamment concernant les pelouses sèches, pourrait être traduite de manière plus marquée dans le règlement du PLU.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous serai reconnaissant de bien vouloir faire parvenir au syndicat mixte le dossier du PLU approuvé (en format numérique).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments les plus cordiaux.

Lionel BRARD



Président

PJ : Délibération du bureau syndical du 29 novembre 2019

10 DEC. 2019

n°B19-19

DEPARTEMENT de la DROME
SYNDICAT MIXTE du SCOT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche
1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare
26300 ALIXAN

MAIRIE DE
BARCELONNE 26120

DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCOT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le **29 novembre 2019** à 8H30 se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Etaient présent(e)s : Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Michel BRET, Michel BRUNET, Christian GAUTHIER, Fabrice LARUE, Patrick PRELON, Gérard REVOL, Bénédicte ROSSI, Jean-Paul VALETTE.

Etaient excusé(e)s : Xavier ANGELI, Jacques DUBAY, Philippe LABADENS, Marlène MOURIER, Jacques PRADELLE, Franck SOULIGNAC, Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 20 novembre 2019 - Nombre de délégués en exercice : 17 - Nombre de délégués présents : 10 - Nombre de pouvoirs : 0

Objet : Avis du Syndicat mixte sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Barcelonne.

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°17-37 du comité syndical déléguant au Bureau ou, le cas échéant au Président, l'émission des avis sur les documents d'urbanisme,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Barcelonne transmis par la commune au Syndicat le 4 novembre 2019,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 19 novembre 2019,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCOT dans son projet de PLU,

LE BUREAU SYNDICAL,

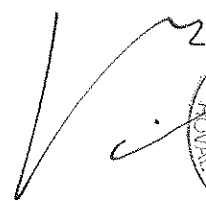
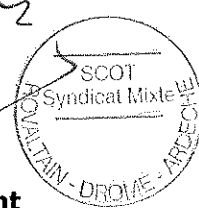
après délibération et à l'unanimité des membres présents soit 10 voix pour,

DÉCIDE :

- **de donner un avis favorable sur le projet de PLU de Barcelonne.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Lionel BRARD



Président